

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2024-2025

1. Intitulé du module : Travail de Bachelor - Projet

Code : S.ER.SO.3581.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☐ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☒ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Lecture en anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☒ Avoir suivi le module : Méthodologie S.ER.SO.2311.F.23
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Poser un but et des questions de recherche.
- Concevoir une problématique de recherche fondée sur la littérature.
- Définir des moyens d'obtention et d'analyse d'information pertinente.
- Si nécessaire, juger des aspects éthiques d'une démarche de recherche.
- Rédiger une ébauche de protocole de recherche.

6. Contenu et formes d'enseignement**Unité 1 – Le projet (3 ECTS) – 16 périodes**

M. Berger, R. Bertrand, M. Bertrand Leiser, A. Deblock-Bellami, L. Decastel, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, M. Monin, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, V. Perrelet, D. Pouliot-Morneau, S. Ray-Kaeser, F. Rebeaud, V. Simonet, V. Stucki, M.-G. Wick, assistant·e·s HES, vacataires.

Modalités pédagogiques générales

Cours, séminaire, tutorat.

Contenus :Cours

12 périodes placées au semestre 4

- La réglementation et les étapes de production du travail de bachelor (4 périodes).
- Le projet de travail de bachelor : les contenus usuels d'un protocole et les travaux nécessaires à sa production (4 périodes).
- La formulation et le choix d'une question de recherche et la formation des équipes (4 périodes placées en semestre 4).

Séminaire

4 périodes placées au semestre 5

- Construire son projet de travail de bachelor et le mettre en œuvre (4 périodes).

Tutorats

- Tutorat par équipe d'étudiant·es (formée de deux à quatre personnes) avec l'équipe de direction incluant au moins un membre du corps enseignant de l'école.

Déroulement

Les étudiant·es réfléchissent à une question de recherche dans le milieu associé à leur formation pratique 2 et déposent cette question de recherche avant les analyses de pratique de mi-stage. Ils et elles prennent ensuite connaissance des offres de sujet de travaux de bachelor et s'organisent en groupes de deux à quatre personnes autour d'une question de recherche lors des analyses de pratique à la mi-stage. Les groupes d'étudiant·es déposent ensuite au responsable de module le nom des membres de leur équipe et la question choisie.

Le nom du ou de la référent·e de l'école est par la suite transmis à chaque équipe par la commission TB. Les groupes travaillent ensuite à leur projet sous la supervision des personnes qui dirigent et co-dirigent leur travail.

L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet du document « Directive d'application de la réalisation des travaux de bachelor » accessible sur la page du cours sur le site www.cyberlearn.hes-so.ch/

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☒ Tutorat | ☐ Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

Le projet est soutenu devant un jury composé des deux personnes qui encadrent le travail de bachelor. Il est noté au ½ point. La séance dure environ 60 minutes. La procédure, le déroulement de la séance et les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application des travaux de bachelor. Le délai de soutenance est la semaine 41 de la troisième année d'études.

Si l'étudiant-e ou les étudiant-es obtiennent la qualification Fx (note de 3.5) avant ou à la semaine 41, elles ou ils sont en remédiation jusqu'au délai de la semaine 44.

Si l'étudiant-e ou les étudiant-es obtiennent la qualification F (note en dessous de 4) avant ou à la semaine 41, elles ou ils sont en répétition.

Lorsque le projet n'est pas soutenu au délai de la semaine 41, l'étudiant-e ou les étudiant-es sont en répétition.

Pour le travail du module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

La remédiation ne concerne que les travaux soutenus en première session avec une note de 3.5 et qui sont présentés en remédiation avant ou en semaine 41 de la troisième année d'études. Si l'étudiant-e ou les étudiant-es en remédiation obtiennent la qualification F (note en dessous de 4) avant ou à la semaine 44, elles ou ils sont en répétition.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

Conformément à l’art. 31, l’échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Sans objet

10. Bibliographie principale

Fortin, M.-F., & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche*. (3^e éd.). Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath. J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014), *Guide pratique de recherche en réadaptation*. De Boeck.

11. Enseignant-es

Nom du/de la responsable de module :

Marc-André PELLERIN

Descriptif validé le :

9 septembre 2024

Descriptif validé par :

Martine BERTRAND LEISER